

**MAINTENANCE DU LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LE SERVICE CIMETIERE
AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art.92,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de maintenance du logiciel informatique passé avec la Société BERGER LEVRAULT 64 rue Jean Rostand (31670) à LABEGE.

La reconduction concerne le contrat N° NCL008964, dont le logiciel est installé au service Cimetière.

La durée est d'une année à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2023.

Contrat NCL008964
SAS Module graphique d'e.cimetiere

REDEVANCE 2023 HT
968.28 €

Le montant de la redevance forfaitaire de cette prestation pour l'année 2023 est de 968.28 € HT, soit un total de 1 161.94 € TTC.

Fait à WAZIERS, le 26 JUIN 2023
Le Maire,
Laurent DESMONS

